

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
En an. 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 9
Poste :
En an. 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 30 c
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

16 Octobre 1883.

LES TRAITEMENTS ECCLÉSIASTIQUES.

Le correspondant romain du Français
envoie de Rome à cette feuille les renseigne-
ments suivants dont il garantit la parfaite
exactitude :

« Depuis plusieurs mois, le Vatican insis-
tait auprès du gouvernement français pour
qu'il rétablît les traitements supprimés. La
cour de Rome y voyait avec raison une vio-
lation formelle et flagrante du Concordat.
Selon son habitude, votre gouvernement
traînait en longueur ; il voulait ménager à
la fois le Vatican et les radicaux. Survint la
mort du comte de Chambord. Le gouverne-
ment républicain eut peur et sentit que la
position n'était plus la même. Désireux de
se ménager les bonnes grâces de la papauté,
il fit donner au Saint-Siège l'assurance for-
melle que les traitements seraient rétablis. Il
fit tout au plus quelques réserves sur cer-
tains prêtres et demanda que le Vatican les
« mit à la raison ». Le Vatican, bien en-
tendu, a repoussé ces prétentions. En atten-
dant, votre gouvernement a fait savoir à
Rome que les traitements commençaient à
être rendus. Est-ce bien vrai ? Vous êtes à
même d'être mieux renseignés que nous à
cet égard. Tout ce que je puis vous dire c'est
que, parlant l'autre jour avec un haut per-
sonnage diplomatique, j'ai entendu de sa
bouche les propres paroles suivantes : « Il
est bien vrai que le gouvernement a promis
de rétablir les traitements, mais je crains
fort qu'il ne tienne pas sa promesse. » Mais
je sais de bonne source que, si cette fois en-
core le gouvernement républicain ment à
ses engagements, le Saint-Siège est décidé à
faire acte d'énergie et de vigueur. Que la
République se le tienne pour dit ! »

La Chambre a pardonné à M. Ferry d'a-
voir englouti des centaines de millions en

Tunisie, au Tonkin et ailleurs ; mais s'il a
rendu cent francs à un curé, il est perdu.

M. P. Bert, qui est comme M. Ferry une
des lumières du parti opportuniste, n'aurait
pas de ces faiblesses. Tous deux ont travaillé
avec succès à l'expulsion des religieux, à la
laïcisation des écoles. M. Ferry a molli sur
certains points, il laisse l'œuvre inachevée.
M. P. Bert est résolu à la mener à terme.

« L'œuvre, dit M. P. Bert dans une con-
férence publique, ne sera terminée qu'alors
que tous les instituteurs seront laïques et que
les derniers moines et religieuses auront été
relégués dans leurs couvents et ne seront plus
des fonctionnaires français.

» Ces gens ne peuvent être acceptés à
former des citoyens, même dans les établis-
sements libres. »

Les écoles libres seront laïques comme les
autres ; aucun Frère, aucune Sœur ne
pourra plus enseigner, tous seront relégués
dans leurs couvents.

Relégués ! c'est une manière de dire. Le
même P. Bert, en effet, ajoute plus loin :

« Il est du devoir de la République d'en finir
avec les associations religieuses.

» Je suis prêt à demander la suppression
de toutes les congrégations, de toutes couleurs et
de toutes robes, qui ont envahi et sont en train
de ruiner ce pays. »

Et maintenant, vive la liberté !

Le Temps, niant l'existence de la cir-
culaire confidentielle, ajoute les renseigne-
ments suivants :

« Au moment où le mandat trimestriel
va échoir, l'administration des cultes de-
mande aux préfets dans le département des-
quels se trouvent des ecclésiastiques privés
de leurs traitements un rapport confidentiel
sur la situation de chacun d'eux. Par là,
elle s'assure si, à raison soit du change-
ment de résidence, soit de modification
dans l'attitude des prêtres, il n'est pas équi-
table de faire cesser les effets de la mesure
qui les frappe. C'est ainsi que, dans le seul

département du Tarn, cinquante suppres-
sions de traitement ayant été prononcées,
l'administration des cultes, au moment de
l'échéance du mandat d'octobre, a demandé
au préfet un rapport confidentiel sur cha-
cun des cinquante prêtres atteints, pour sa-
voir s'il convenait de maintenir la mesure
qui les frappait. A la suite des rapports du
préfet, cinq prêtres ont été déplacés, 43 sont
restés privés de leur traitement ; les autres,
dont plusieurs avaient déjà subi des priva-
tions de traitement de 300 à 500 fr., ont été
considérés comme assez punis. Aucun rem-
boursement n'a été ordonné. »

Chronique générale.

LES CHEMINS DE FER ET LES PORTS.

Voici des extraits du discours prononcé
dimanche par M. Raynal, ministre des tra-
vaux publics, au banquet du Havre :

« Messieurs, je profiterai de l'occasion
pour dire un mot de la politique économique
du gouvernement.

» Quand nous sommes arrivés aux affai-
res, nous avons pensé qu'il était impossible
d'enrayer, d'ajourner, d'arrêter les grands
travaux publics.

» Nous avons considéré que leur conti-
nuation répondait à des nécessités inélucta-
bles, mais en même temps nous avons dû,
par suite de la situation financière du pays,
chercher le moyen de réaliser des écono-
mies et de ménager autant que possible le
crédit de l'Etat.

» C'est là, messieurs, toute l'explication
des conventions conclues avec les Compagnies
de chemins de fer ; s'il avait fallu conti-
nuer à emprunter 300 millions par an et à
inscrire au budget extraordinaire de chaque
exercice les crédits nécessaires pour doter
les grands travaux publics, il est certain
qu'un arrêt se serait produit et qu'il aurait
fallu se résoudre à ajourner ces travaux, à
en retarder l'exécution.

» Eh bien, messieurs, nous avons évité
cette difficulté en faisant appel aux Compagnies
de chemins de fer. Nous avons été
assez heureux pour faire partager à la Cham-
bre des députés les vues que nous lui avons
exposées, et j'ai l'espoir que le Sénat adop-
tera la solution que nous lui proposons
pour la continuation des travaux de che-
mins de fer.

» Permettez-moi de dire, messieurs,
qu'il y a quelque chose d'analogue à faire
en matière de travaux de ports. Nous ne
sommes plus en face ici de l'industrie privée,
nous n'avons pas pour négocier les mêmes
facilités qu'avec les grandes Compagnies de
chemins de fer.

» Il est certain que, si je connaissais,
pour ma part, un moyen de traiter avec
l'industrie privée, comme nous avons pu le
faire pour les travaux de chemins de fer, je
m'y montrerais tout à fait favorable. »

INCIDENT FRANCO-ESPAGNOL.

On écrit de Berlin :

« L'Empereur a manifesté la volonté for-
melle que l'incident espagnol soit clos immé-
diatement. Le vieux monarque a conseillé
au gouvernement espagnol d'éviter toute
rupture avec la France. »

Aussi de nouvelles dépêches du National
annoncent-elles qu'à la suite des négocia-
tions qui ont eu lieu entre le duc d'Orsay et
la chancellerie espagnole, le gouvernement
français a autorisé le cabinet de Madrid à
adresser à tous ses agents diplomatiques à
l'étranger une circulaire relative aux inci-
dents du 29 septembre dernier, aux discours
qui ont été prononcés et par le Président de
la République et par le roi Alphonse XII,
aux explications qui ont été échangées entre
les représentants des deux pays, etc., etc.

L'envoi très-prochain de cette circulaire
peut être considéré comme terminant défi-
nitivement ce que l'on a beaucoup trop pom-
peusement appelé « l'incident espagnol. »

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA BAGUE D'OPALE

PAR ÉDOUARD DIDIER.

— Non, dit-il avec découragement, vous ne le
pourrez pas, c'est impossible !

— Pourquoi ?

— Parce que, encore une fois, lorsque l'éclair
des yeux noirs de miss Nancy sera tombé sur
vous, vous serez comme les autres, vous prendrez
feu.

— N'avez-vous que cette objection ?

— Pas d'autre.

— Eh bien ! je vous engage ma parole, mon
cher baronnet, d'être votre interprète auprès de
Mac Dowel.

— Ah ! mon ami, s'écria le baronnet en serrant
dans ses bras Charles à l'étouffer, quel homme vous
êtes ! J'avais jusqu'ici méconnu les Français.

— Ainsi, c'est convenu ?

— Oui, mais je dois tout vous dire, afin que
vous connaissiez bien toutes les difficultés de l'en-
treprise.

— Entre nous, je crains que miss Nancy ne soit

un peu fiancée au frère de la seconde mistress
Mac Dowel.

— Ah ! M. Mac Dowel est marié en secondes
noces ?

— Oui, et même à une très-jeune femme, qui
est presque de l'âge de sa fille. Voici en quatre
mots l'histoire du premier et du second mariage.
Mac Dowel avait attendu pour se marier une pre-
mière fois que sa position fût non-seulement solide,
mais brillante. Il avait alors plus de quarante ans.
Resté veuf quelques années plus tard, il s'était bien
promis de ne plus vivre désormais que pour sa
chère petite Nancy, charmante enfant, âgée alors
de trois ans à peine. Pendant longtemps Mac
Dowel se tint parole et ne sembla pas avoir d'autre
préoccupation que sa fille. Mais il y a quelques
années (Mac Dowel en avait alors soixante, et, à ce
propos, je vous demande pardon de la parenthèse,
mais il faut avouer que c'est parfois dans les vieilles
têtes que se logent les jeunes cervelles), donc il y
a quelques années, M. Mac Dowel s'éprit de la
jeune fille d'un planteur, mort dans des circon-
stances très-dramatiques. L'habitation avait été
saccagée par les Sioux et le chef de la famille
assassiné. Savez-vous pourquoi ? Parce qu'il était
d'origine indienne, et qu'en devenant un homme
civilisé, il avait dérogé aux yeux des siens. Le
malheureux était mort, laissant sa fille, âgée de vingt
ans, et son fils qui en avait dix-huit. Je ne sais si ce

fut son histoire ou la grande beauté de cette jeune
fille qui tourna la tête à Mac Dowel, mais, malgré
tout le monde, il l'épousa, oubliant la parole qu'il
s'était donnée de consacrer désormais sa vie à sa
chère Nancy.

» Ce mariage fut, à vrai dire, un acte parfaite-
ment déraisonnable. La jeune personne est altière,
dure, et garde, sous les dehors d'une lady, les
sauvages instincts des enfants du désert, d'où est
sorti son père. De plus, quand elle épousa Mac
Dowel, elle était très-disposée à dominer, à oppri-
mer miss Nancy, si miss Nancy n'avait été une
organisation supérieure, incapable de laisser per-
sonne prendre sur elle une autorité illégitime. Dès
qu'elle s'en aperçut, la jeune belle-mère changea
de tactique, elle flatta Nancy, l'adula, l'exalta sans
mieux réussir.

» Cependant, elle avait réussi à introduire son
frère dans la maison de Mac Dowel.

» Ce frère est bien la plus nulle et la plus pré-
tentiveuse créature qui soit au monde. Je ne crois
pas qu'il plaise beaucoup par ses extravagances à
miss Nancy, qui est la raison même. Mais sa sœur
s'était fourrée dans l'esprit de faire épouser la
chère créature à ce sot personnage ; Mac Dowel
était incapable, comme il l'est, de résister à une
volonté de sa femme, il y a des chances pour que
miss Nancy finisse par céder de guerre lasse et par
fatigue.

— Nous ferons tous nos efforts pour y mettre
bon ordre, mon cher baronnet.

— Je compte sur vous beaucoup plus que sur
moi-même, dit le colosse avec une humilité qui
toucha vivement son nouvel ami.

Charles et sir Wilkie demeurèrent quelques ins-
tants silencieux. Le baronnet poussait des soupirs
à faire tourner un moulin à vent. Charles, quelques
jours plus tôt, se fût bien amusé des airs langoureux
que prenait le colosse. Mais aujourd'hui il n'avait
même plus le courage d'en sourire, tant le pauvre
homme s'était montré à lui plein de confiance et
d'abandon.

— Mais, lui dit-il enfin, dans tout ceci, il y a
une chose qui me surprend.

— Laquelle ?

— Comment, dans les dispositions où vous étiez,
n'avez-vous pas suivi la famille Mac Dowel dès que
vous avez appris son départ de Paris ?

— D'abord, répondit le baronnet quittant bien
vite son rôle de soupireux pour éclater d'un gros
rire bruyant, vous oubliez que vous m'aviez mis
alors pour quelques jours dans l'impossibilité de
le faire.

— C'est vrai, dit Charles en baissant la tête.

— Mais ne vous chagrinez pas trop, cher ami,
j'avais encore une autre raison.

— Laquelle ?

— Celle qui m'a amené sur le continent.

Sur la proposition du président du conseil, le Président de la République a signé un décret nommant M. Jean-Casimir Périer, député de l'Aube, ancien sous-secrétaire d'Etat, actuellement rapporteur du budget de la guerre, aux fonctions de sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre.

Le nouveau sous-secrétaire d'Etat possédera les mêmes attributions qu'avait précédemment M. Blandin. Il sera spécialement chargé des rapports avec le Parlement, de manière à laisser entièrement la direction technique au général Campenon.

Le comte de Mun a été reçu, il y a quelques jours, par M. le comte de Paris. L'entrevue a été très-cordiale de part et d'autre.

Le préfet de la Haute-Loire vient de suspendre de ses fonctions le maire de Laussonne qui a refusé de mettre les bâtiments de l'école communale à la disposition des instituteurs laïques qui remplaçaient les frères.

Deux brigades de gendarmerie ont été envoyées pour protéger l'installation des instituteurs laïques contre l'enthousiasme tout à fait significatif de la population.

CHINE ET TONKIN.

On télégraphie de Hong-Kong au Times :

« M. Dupuis est arrivé. Il considère le prétendu arrangement amical avec les Pavillons-Noirs comme impossible. Il est d'avis qu'il faut les exterminer, et qu'on ne pourra occuper le Tonkin qu'après de nouveaux combats. »

« La presse locale dément l'achat à prix d'argent des Pavillons-Noirs. »

— D'après une dépêche adressée au Standard, les Pavillons-Noirs ne se seraient pas soumis aussi complètement qu'on l'a prétendu ; M. Harmand paraîtrait découragé.

— Une dépêche de Berlin confirme cette nouvelle déception pour le gouvernement français.

Une note datée de Berlin, mais évidemment rédigée à Londres et inspirée par l'ambassadeur chinois, assure que les négociations entre la France et la Chine sont plus loin que jamais d'aboutir.

Les Pavillons-Noirs ne sont, dit cette dépêche, qu'un paravent entre la France et la Chine : leur prétendue soumission à M. Harmand n'a donc aucune valeur et ne diminue en rien les droits et les revendications de la Chine.

La note se termine par une vague menace de représailles contre les Européens, si les Français commettaient un acte d'agression.

— On annonce de Hong-Kong que l'amiral chinois est parti avec quatre canonnières pour Lung-Mun, près la frontière du Tonkin, afin d'y embarquer la plus grande partie des troupes chinoises stationnaires à Lung-Mun.

— Je ne sais ce que vous voulez dire.

— Quoi ! Je ne vous ai pas encore parlé de cela ?

— Vous ne m'en avez jamais dit un mot.

— C'est une longue histoire que je vous conterai quelque jour. Qu'il vous suffise, pour aujourd'hui, de savoir que je suis détenteur d'une vraie fortune, près de trente mille livres sterling.

— Vous dites ?...

— Vous avez bien entendu, je dis trente mille livres sterling ou environ sept cent cinquante mille francs pour compter en votre monnaie. Mon père, mort en Australie, au moment où il allait regagner l'Europe, à la suite des aventures les plus romanesques du monde, mon père se trouvait dépositaire de cette somme. Il m'a chargé de la faire tenir à son propriétaire légitime, un Français, le comte de Renneville, ou à ses héritiers. Mon histoire ne vous ennuie pas trop ?

— Pas du tout.

— Un peu de patience, j'ai fini. Depuis deux ans je suis à la recherche du comte de Renneville, qui est introuvable. Cependant, le jour même où nous nous sommes rencontrés, j'avais reçu avis qu'un certain comte de Renneville avait habité longtemps les environs de Caudebec, une petite ville de Normandie. C'était un dernier espoir, car j'avais battu la France dans tous les sens. Mes nombreux avis aux journaux — et Dieu sait si j'en avais été prodigue — n'avaient servi qu'à m'ame-

ÉTRANGER

INSURRECTION AU PORT-AU-PRINCE.

On télégraphie de New-York :

« La ville de Port-au-Prince est à moitié détruite. »

« Après le bombardement, la ville a été mise au pillage et les insurgés se sont livrés à tous les excès. Un grand nombre d'habitants ont été assassinés. »

« On compte les morts par centaines ; sept cents maisons ont été saccagées et la plupart incendiées. »

« Cinq vaisseaux de guerre étrangers se trouvent dans le port. La majeure partie de la colonie étrangère s'est réfugiée à bord. »

« La révolution qui vient d'éclater paraît avoir été préparée de longue main ; néanmoins le gouvernement a été surpris et s'est trouvé désarmé devant la sauvagerie déployée tout à coup par les insurgés. »

REVUE FINANCIÈRE.

La fin de la dernière semaine a été un peu plus ferme que le commencement. Une légère reprise s'est manifestée sur le marché et plus particulièrement sur les rentes françaises, qui avaient brusquement baissé au début. Malheureusement, il ne faut pas se réjouir trop tôt de ces tentatives de hausse. Rien ne les justifie, tandis que notre situation politique et financière demeure au même point. Les velléités de hausse ont été si souvent, comme le dernier éclat de la lampe qui s'éteint, les avant-coureurs d'un renouveau de baisse, que l'on est devenu sceptique en pareil cas.

En somme, les dispositions restent les mêmes et la baisse est toujours la voie tracée. Les raisons que nous avons exposées dans nos précédentes revues indiquent bien que toute espérance de hausse n'aurait pas raison d'être dans l'état actuel.

Les rentes françaises, faibles au commencement de la huitaine, se relèvent ensuite quelque peu et les cours de clôture sont les suivants : le 3 0/0 à 78.75, l'amortissable à 79.80 ; le 4 1/2 0/0 1883, à 108.05.

La plupart des établissements de crédit n'ont pas pris leur part de reprise.

La Banque de France se présente avec un bilan assez faible au point de vue des bénéfices dont le chiffre n'atteint pour la semaine que 615,179 fr. 17.

Le Crédit Foncier a, comme les rentes, subi quelques échecs à la cote. Sur des bruits sans fondement, il a assez vivement reculé, mais on a compris ensuite qu'il n'y avait là qu'une manœuvre des baissiers et les vendeurs de la veille ont racheté avec empressement. Rien ne permet de ne pas compter, pour l'exercice courant, sur un dividende supérieur encore au dernier. On se souvient que depuis plusieurs années, ce dividende augmenta de 5 fr. annuellement. La marche des opérations du Foncier est loin de se ralentir. Dans sa séance hebdomadaire du 10 octobre, le conseil d'administration a autorisé pour 6,738,500 fr. de nouveaux prêts, dont 6,300,000 fr. en prêts fonciers et 438,500 fr. en prêts communaux.

Les obligations de ce groupe sont très-recherchées : la Foncière nouvelle aux environs de 350 ; la Communale 1880 sert de remploi aux vendeurs d'obligations de la Ville de Paris 1855-1860 qui, plus chères de 55 fr., ne donnent que le même revenu de 13 fr.

Les chemins français n'ont pas été très-mouvementés en dernier lieu, ils s'inscrivent aux cours suivants : le Lyon à 1,375 ; le Nord à 1,832.50 ; le Midi 1,150 ; l'Orléans 1,280. En parlant d'arbitrages, nous devons signaler celui qui a le plus cours en ce moment : on vend des obligations Nord, Lyon, Midi et Orléans, pour acheter des obligations des Chemins Algériens. Ces titres sont garantis par l'Etat tant pour le paiement des intérêts que pour le remboursement. Du reste, avec l'avenir auquel

ner de faux comtes de Renneville, très-désireux de mettre la main sur les 750,000 francs, mais incapable de me donner la moindre preuve de leur identité.

« Dès que je pus marcher, je courus à Caudebec, d'où l'on m'avait assuré que la famille de Renneville était originaire. On ne m'avait pas trompé. La famille avait habité la Normandie de temps immémorial, mais il y avait une trentaine d'années que le dernier des Renneville, après des spéculations malheureuses qui l'avaient presque entièrement ruiné, à ce que l'on m'assura, avait quitté le pays en vendant le peu qu'il y possédait encore. Depuis, on ne l'avait jamais revu, on n'en avait même jamais entendu parler. »

« Convaincu, après ce dernier effort, que mes recherches n'aboutiraient à aucun résultat, je quittais la France et je revins en Angleterre. Je fis tous mes préparatifs de départ pour l'Amérique, et quand je vous rencontrai à Liverpool, je me disposais moi-même à prendre passage à bord de l'un des paquebots transatlantiques. Vous avez été la cause qui m'a fait devancer mon voyage de quelques jours. Voilà tout, cher ami. »

— En vérité, ce que vous m'apprenez est si surprenant, que vous me donnez le désir de connaître à fond toute cette histoire, milord.

— Nous en reparlerons. En attendant, plus de milord ni de monsieur entre nous, si vous voulez

sont appelées nos lignes algériennes, on peut négliger de mentionner cette garantie. Il suffit pour s'en convaincre de lire les études publiées par le *Financier des Communes* ; la dernière, parue dans le numéro daté du 13 octobre, traite de l'Est Algérien. Rappelons, à ce propos, que la Banque des Communes de France met en vente à ses guichets des obligations nouvelles 4 0/0 de l'Ouest-Algérien, au prix de 446 fr. nets de tous frais. Le prochain coupon de 10 fr. venant à échéance au 1^{er} janvier 1884, le prix de 446 fr. ne pourra être maintenu que jusqu'au 15 novembre 1883. Il est évident qu'à l'approche du paiement de l'intérêt, le titre augmente de valeur. Ces titres rapportent 20 fr. l'an ; ce placement ressort donc à 4.17 0/0 net d'impôt.

Le reste du marché a été sans grand intérêt. Le Suez se présente, pour la semaine du 4 au 10 octobre, avec des recettes de 1,110,000 fr. contre 1,244,000 fr. pour la semaine correspondante de l'année passée. Il termine à 2,335. Le Panama est lourd à 492.50 ; les Obligations Nouvelles, émises à 285, sont offertes à 283, soit deux francs de perte. L'Italien 5 0/0 est à 91.275, l'Egypte Unifiée à 361.50 ; l'Espagne Extérieure à 57.60.

En résumé, il y a fort peu de transactions.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

CHAMBRE DES HUISSIERS.

Voici la composition de la Chambre des Huissiers de l'arrondissement de Saumur (année 1883-1884) :

Syndic-président : M^e Vincent, huissier-audencier à Saumur.

Trésorier : M^e Delaunay, huissier à Saumur.

Secrétaire : M^e Papin, huissier à Montreuil-Bellay.

Rapporteur : M^e Delmas, huissier à Vihiers.

Membre : M^e Bourasseau, huissier à Doué.

Concours de poulinières et de pouliches à Doué-la-Fontaine.

Le Concours de poulinières et de pouliches, pour la partie de l'arrondissement de Saumur située au sud de la Loire, a eu lieu jeudi 11 octobre 1883, à Doué.

Il est fâcheux que la publicité donnée à cette réunion ait été incomplète ; beaucoup d'éleveurs n'ont pu y assister.

Distribution de primes offertes par l'Etat, par le département et par la ville de Doué.

Le jury est composé de :

MM. Le Directeur du Dépôt d'étalons d'Angers.

Chaverondier, colonel du Dépôt de remonte.

Malo, capitaine de cavalerie en retraite.

Boulmagne, capitaine de cavalerie en retraite.

Tessier-Séchet, propriétaire-agriculteur à Longué.

Gauttier, vétérinaire à Doué.

POULINIÈRES SUITÉES DE LEUR PRODUIT DE L'ANNÉE.

Primes de l'Etat et du département.

1^{er} prix, Beneteau, à Saint-Hilaire-du-Bois, 400 fr. et une médaille argent, valeur

50 fr., offerte par la ville de Doué.

2^e prix, Poitou, à Tigné, 400 fr.

3^e prix, Garreau, à Coron, 400 fr.

4^e prix, Turpault, à Saint-Hilaire-du-Bois, 400 fr.

5^e prix, Douet, à Argentay, commune des Verchers, canton de Doué, 400 fr.

6^e prix, Rouillard, à Louresse, 400 fr.

7^e prix, Trouvé, aux Cerqueux-sous-Pas-savant, 50 fr.

Primes de la ville de Doué.

8^e prix, Chesneau, au Voide, 50 fr.

9^e prix, Benoit, aux Fontaines, commune des Verchers, canton de Doué, 50 fr.

POULICHES DE 3 ANS.

Primes de l'Etat et du département.

1^{er} prix, Houet, à Nueil-sous-Passavant, 400 fr. et une médaille argent, valeur 50 fr., offerte par la ville de Doué.

2^e prix, Ferchaud, à Saint-Hilaire-du-Bois, 400 fr.

3^e prix, Battais, à Louresse, 50 fr.

La ville de Doué, prenant une généreuse initiative, a voulu donner un encouragement aux éleveurs de chevaux en faisant distribuer des primes en argent et deux médailles spéciales portant la date de ce premier Concours.

EXCURSION

DES MEMBRES DE L'ACADÉMIE D'ANGERS.

Dimanche dernier, par un temps splendide, a eu lieu l'excursion archéologique que les membres du bureau de l'Académie des sciences et belles-lettres d'Angers avaient improvisée sur la rive gauche de la Loire.

Toutes les stations indiquées par le programme furent visitées, hormis l'église de Thourel, dont l'étude fut remise à la prochaine excursion, faute de temps.

Après avoir examiné le sol des environs de Saint-Rémy-la-Varenne, au double point de vue géologique et paléontologique, les touristes désignés par M. l'architecte-ingénieur Charles Demogel, s'occupèrent des monuments mégalithiques si intéressants et si nombreux dans la contrée ; puis, du clos des Trois-Vicaires, sorte de villa gallo-romaine, dont l'histoire est encore une énigme, que la pioche des investigateurs du passé cherchera à découvrir.

La grande et royale abbaye de Saint-Maur-sur-Loire (*Glannafolium*, *Glanseville*), cette fillette du Mont-Cassin, qui fut le primordial berceau des Bénédictins en France, attira ensuite toute l'attention des membres de l'Académie. Il n'y a pas un coin de l'antique moulin qui n'ait été visité, fouillé, étudié avec le plus grand soin.

Il en est de même du prieuré de Saint-Rémy-la-Varenne, si pittoresque dans son ensemble, si pittoresque dans ses détails. Là, comme à Saint-Maur, le souvenir des de Saint-Offanges, ces grands réformateurs de l'ordre de Saint-Benoît, se retrouve vivace sur toutes les murailles qui rappellent le grand art de la renaissance ou le beau siècle de Louis XIV.

À la suite des monuments religieux vint l'étude du féodal château de Montsabat (*Mons Seibertus*), dont on attribue la construction au célèbre connétable de France, Bertrand Duguesclin. M. le comte de Coix et son épouse, quoique sous la douloureuse émotion de la mort récente de leur fille unique, firent les honneurs de leur délicieuse demeure avec une courtoisie et une bienveillance qui impressionnèrent vivement les membres de l'Académie.

Guidés par M. et M^{me} de Coix, ils purent facilement admirer les nombreux et charmants objets d'art rassemblés dans les vastes appartements du château de Montsabat. Peintures, émaux, ivoires, porcelaines de Sèvres, de Delft, de Saxe, du Japon, armes, meubles, tapisseries des Gobelins, de Beauvais, d'Allemagne, et une multitude de bronzes, d'estampes, d'aquarelles, de livres précieux, tout fut montré, décrit avec une grande bienveillance par les maîtres de céans.

Après une promenade dans le beau parc du château, d'où l'on découvre d'immenses horizons, les membres de l'Académie reprurent la route d'Angers.

Conformément à leur programme, un succulent déjeuner, commandé à l'avance, leur avait été servi, le matin, à l'hôtel de la Croix-Verte, à Saint-Rémy-la-Varenne. Au dessert, des toasts furent portés à la prospérité de l'Académie et à la santé des membres présents et absents.

bien le permettre. Je m'appellerai Wilkie pour vous comme vous vous appellerez Charles pour moi. Le voulez-vous ?

— Très-volontiers.

— Sur ce, mon ami, on sonne le dîner, l'air de la mer m'a donné un appétit féroce. Descendons, et j'espère que nous trouverons à bord du *Russia* quelques bouteilles de vin de France pour boire à notre nouvelle amitié.

— Et au futur mariage de miss Nancy Mac Dowel avec Wilkie Robertson.

— Ah ! mon ami Charles, si vous disiez vrai !

— Bon espoir !

— C'est égal, ajouta le baronnet, en serrant à la briser la main du jeune homme, c'est entre nous désormais à la vie, à la mort.

(A suivre.) ÉDOUARD DIDIER.

Sous ce titre : LES VENDANGES DE SURENES, nous commençons aujourd'hui la publication, comme deuxième feuilleton, d'une charmante nouvelle due à la plume spirituelle et humoristique de M. Justin BELLANGER, l'auteur de *Damnations*.

Dans ces pages, M. Justin BELLANGER retrace, avec une vivacité et un charme incomparables, l'une des anecdotes les plus curieuses et les moins connues des premières années du dix-huitième siècle.

Nos lecteurs trouveront dans ce récit une étude d'histoire des plus consciencieuses, en même temps qu'un ouvrage d'imagination des plus attrayants.

Le soir, en se séparant, on se dit au revoir, avec promesse de recommencer bientôt. — Armand PARROT. (Patriote.)

Le crime de Saint-Jean-de-Linières.

Un assassinat vient d'être commis à Saint-Jean-de-Linières, canton de Saint-Georges-sur-Loire.

Le garde de M. le baron d'Hérissém a été tué d'un coup de fusil.

Voici les premiers renseignements recueillis par le Patriote :

« Dans la nuit de samedi à dimanche, le nommé Jobard, garde, crut entendre du bruit au dehors.

« Un instant après, son chien se mit à aboyer.

« Jobard se leva et regardant par sa fenêtre aperçut un homme, le fusil sur l'épaule, qui passait près de sa maison.

« — Ce n'est pas votre chemin, lui cria-t-il ; vous vous trompez !

« Par deux fois il répète cet avertissement.

« L'homme — un braconnier sans doute — ne répondit pas et poursuivit sa route.

« Jobard, sans vouloir écouter les prières de sa femme, prit alors un pantalon et un fusil et, accompagné de son chien, se mit à la poursuite de l'inconnu.

« Dans sa précipitation, le garde ne se donna même pas la peine de prendre des chaussures.

« Il se dirigea vers l'endroit où le braconnier avait disparu.

« Déjà il avait parcouru une distance d'environ deux cents mètres et se trouvait dans un petit pré, à environ cinq mètres d'un échelier, quand une détonation se fit entendre et il recut en pleine poitrine toute la charge d'une arme à feu.

« Il tomba à la renverse, foudroyé :

« Au bruit de la détonation, la femme de Jobard accourut et trouva son mari étendu dans le petit pré.

« La malheureuse alla en pleurant prévenir des voisins qui vinrent aussitôt.

« On releva le garde et on le transporta chez lui.

« Puis on courut avertir la gendarmerie de Saint-Georges-sur-Loire.

« La justice, informée, ne tarda pas à se transporter à l'endroit où le sombre drame venait de s'accomplir.

« M. le procureur de la République fit commencer l'enquête immédiatement.

« Jusqu'à ce moment, le meurtrier n'a pas été découvert.

« L'infortuné Jobard laisse une femme et deux fillettes en bas âge. »

Le fameux Mignon, dont nous avons eu souvent l'occasion de raconter les exploits, lors des évasions successives accomplies par lui dans le département de la Vienne, vient, dit-on, de s'échapper de la Nouvelle-Calédonie, où il purgeait sa dernière peine.

Incendie des Magasins du Louvre à Nantes.

On lit dans l'Espérance du Peuple :

« Notre ville vient d'être éprouvée par un nouveau sinistre. Dimanche soir, vers 10 heures 1/2, les personnes qui descendaient la rue du Calvaire aperçurent une fumée épaisse mêlée de flammes qui sortait des magasins du Louvre, au rez-de-chaussée.

« L'alarme fut aussitôt donnée, mais on s'aperçut bientôt que le feu faisait des progrès rapides, menaçant le café du Sport et le magasin de Frères-Provençaux où se trouvaient en grande quantité des essences minérales, des huiles et autres matières inflammables.

« Dix pompes de la Ville et la pompe à vapeur de la Chambre de commerce, dont il avait fallu réclamer en toute hâte le secours, arrivèrent bientôt sur le lieu du sinistre et fonctionnèrent toute la nuit. Malheureusement le manque d'eau les força à diverses reprises d'interrompre leur travail.

« Le rapport de la police dit que la pompe de la Chambre de commerce, arrivée vers minuit, ne commença à fonctionner que vers une heure et quart du matin, sous prétexte qu'il n'y avait pas d'eau, mais, en réalité, par suite du mauvais vouloir des pompiers, qui trouvent anormal que cette pompe ne soit pas sous leur direction.

« Pendant ces hésitations, l'incendie gagnait toujours du terrain ; peu à peu, les flammes apparaissaient aux fenêtres du 1^{er} étage et finissaient par atteindre le 2^e et le 3^e étage.

« Quand la pompe à vapeur put fonctionner, le 3^e étage était en flammes. Un jet vigoureux attaqua cet étage, mais l'eau vint tout à coup à manquer et le feu gagna rapidement l'étage supérieur. On commençait même à craindre sérieusement pour les maisons voisines, lorsque la pompe à vapeur recommença à fonctionner et ces maisons purent être préservées.

« Cependant, les plafonds et les cloisons s'écroulaient successivement ; les croisées et les balcons tombaient dans la rue, menaçant les travailleurs qui la remplissaient. On ne peut pas dire qu'on s'est rendu maître du feu ; le terrible élément n'a cessé ses ravages que lorsqu'il n'a plus rien trouvé à dévorer. Vers 6 heures et demie, le feu était à peu près éteint ; mais, deux heures plus tard, d'épais nuages de fumée continuaient à sortir de l'amoncèlement de décombres, d'étoffes et de marchandises de toute sorte qui remplissaient la maison incendiée.

« A dix heures, deux pompes marchaient encore ; elles ont bientôt cessé de fonctionner et restent dans la rue du Calvaire, car tout danger pour les maisons voisines n'a pas encore complètement disparu. La circulation dans cette partie de la rue du Calvaire est interdite, car la façade du Louvre, calcinée par le feu, menace ruine et pourrait causer de terribles accidents.

« Du toit d'une maison, située de l'autre côté de la rue, les pompiers, à l'aide de grappins, s'efforcent de renverser les bal-

cons, les fenêtres et les débris de toiture qui pourraient tomber dans la rue.

« Nous sommes heureux de constater que, dans cette triste circonstance, tout le monde a fait son devoir avec un dévouement digne des plus grands éloges.

« Des détachements de tous les corps en garnison à Nantes sont accourus à la première alerte et ont rendu de signalés services toute la nuit et toute la journée.

« Nous avons remarqué sur les lieux : MM. le secrétaire-général de la préfecture ; Facon, conseiller de préfecture ; Girault-Mangin, adjoint au maire de Nantes ; le colonel de gendarmerie, accompagné de ses officiers, sous-officiers et gendarmes ; le directeur de la Douane avec son état-major et un détachement de préposés des Douanes ; les colonels du 65^e de ligne et du 25^e dragons, le chef d'état-major, et plusieurs autres officiers de ces corps et du train des équipages.

« Au nombre des personnes qui se sont le plus distinguées par leur empressement infatigable, nous devons citer le jeune Guilton, employé du télégraphe. Ce jeune homme resta à puiser de l'eau dans un trou pendant plus de trois heures sans vouloir se laisser remplacer, malgré les avertissements et les sollicitations des commissaires et des agents de police.

« Il résulte des premiers renseignements recueillis que le feu a pris naissance au rez-de-chaussée des magasins du Louvre, à gauche en entrant par la rue du Calvaire, entre le mur et l'escalier tournant en fer, tout près du comptoir d'emballage, où il y avait une grande quantité de papier déposé sur le sol.

« M. Hubert, propriétaire du Louvre, et ses employés, au nombre d'une quinzaine, ont quitté cette pièce dimanche soir à 10 heures 1/2, après avoir terminé l'exposition des étoffes de la saison d'hiver, qui devait avoir lieu hier lundi.

« Suivant son habitude, M. Hubert ferma à clef le magasin en présence de ses employés, et se rendit avec eux au café du Sport.

« Après être resté au Sport une demi-heure environ, il rentra à son domicile. Il y était depuis dix minutes, lorsqu'il fut prévenu que le feu était dans ses magasins ; la fumée était déjà si épaisse qu'il eut seulement le temps de prévenir sa famille et de la sauver.

« Quelques instants après, accompagné de plusieurs personnes, il put retourner dans son logement situé au 4^e étage et sauva sa caisse et ses livres de commerce.

« Un sieur Constant, employé chez M. Belval, tailleur, qui était avec M. Hubert, fut suffoqué par la fumée et perdit connaissance. Il fut emporté par le gendarme Lefèvre et plusieurs autres personnes.

« Nous avons malheureusement à signaler plusieurs accidents : M. Héry, capitaine au bataillon des sapeurs-pompiers, a été blessé aux mains ; le sapeur Lolou a eu les mains brûlées en opérant le sauvetage des valeurs placées dans l'appartement de M. Hubert ; le sapeur Grandmère a reçu des contusions aux mains et aux poignets, et le

sapeur Lebel a été blessé à l'épaule droite. Mais toutes ces blessures paraissent sans gravité.

« Au nombre des travailleurs les plus dévoués, se trouvaient plusieurs frères et plusieurs Frères de la Doctrine chrétienne.

« M. Mazery, commandant des pompiers, s'est multiplié pour la bonne direction des secours ; M. Barjolle, employé de la Chambre de commerce, a dirigé la pompe à vapeur avec beaucoup d'intelligence.

« La maison incendiée appartient à M. Buron, propriétaire, rue de la Rosière ; elle était occupée par plusieurs locataires. Le rez-de-chaussée et le premier étage étaient occupés par M. Hubert, propriétaire du Louvre ; au rez-de-chaussée est le magasin des Frères-Provençaux, occupé par M. Michol-Poyet, épicière ; au deuxième étage étaient les bureaux de M. Rousselot, banquier ; M. Sabouraud, négociant, occupait le troisième étage ; le quatrième était occupé par M. Hubert et M. Colson, caissier de M. Rousselot.

« A première vue, M. Hubert estime ses pertes à 400,000 fr. ; il est assuré à trois compagnies.

« M. Rousselot dit avoir 2 millions dans sa caisse.

« Les renseignements sur les pertes de MM. Colson et Bruzot manquent jusqu'à présent.

« M. Sabouraud est absent depuis une dizaine de jours et l'on ne connaît personne qui puisse le représenter à Nantes. »

SAISON D'HIVER 1883-84.

La maison de la BELLE JARDINIÈRE

26, Rue d'Orléans, SAUMUR.

Préviens sa nombreuse clientèle, qu'elle possède actuellement un assortiment considérable de vêtements en tous genres, nouveautés mi-saison et hiver.

Cette maison, comme sa vieille réputation le comporte, se recommande toujours par la qualité de ses draperies, l'élégance de sa coupe et la modicité de ses prix exceptionnels de bon marché.

BOURSE DE PARIS

DU 15 OCTOBRE 1883.

Rente 3 0/0	77 95
Rente 3 0/0 amortissable	79 80
Rente 4 1/2	106 »
Rente 4 1/2 (nouveau)	107 95
Obligations du Trésor (anciennes)	500 »

Éviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LES VENDANGES DE SURESNES

PREMIÈRE PARTIE

LA COURSE AUX ANES.

En l'année 1702, le petit vin de Suresnes n'avait encore rien perdu de sa vieille renommée. Aussi la plus humble guinguette parisienne tenait-elle à honneur d'en posséder quelques pièces dans ses caves, et, à chaque automne, la cueillette de ces raisins vantés attirait-elle dans le pays une grande affluence de visiteurs.

Les coteaux de Suresnes devenaient, à l'époque des vendanges, le rendez-vous des belles mondaines, des femmes à la mode, des jolies actrices. Tout ce que Paris comptait de personnes découvertes et avides de plaisir, accourait là comme à la plus attrayante des fêtes rustiques.

Le bon ton voulait que ce jour-là les grands airs fussent mis de côté.

Le costume des hommes ne pouvait, sans blesser toutes les convenances, demeurer semblable à celui qui s'étalait pompeusement dans les ruelles. On n'y souffrait ni velours, ni dorures, rien de ce qui était rappelé aux regards, soit le luxe de la ville, soit la magnificence de la cour.

La toilette des dames elles-mêmes, qu'elle que

fût d'ailleurs la richesse de l'étoffe ou l'élégance de la personne, devait affecter une forme plus ou moins villageoise.

En revanche, la gaieté et l'entrain faisaient le fond du programme, et, récréation pour récréation, celle-là valait vraisemblablement mieux, au point de vue de la morale et même de l'hygiène, que l'autre qui lui succéda quelques années plus tard, et qui consista à passer des nuits blanches aux Champs-Élysées en dansant dans ces fameux bals dits « aux flambeaux ».

Quoi qu'il en soit, en l'année 1702, le bon Dieu s'étant montré exceptionnellement favorable aux vigneron, ceux-ci purent fixer au 24 septembre la date de la fête par laquelle ils avaient coutume d'inaugurer leurs travaux.

Ce jour-là, dès que le soleil se leva, il éclaira une procession sans fin de voitures et de cavaliers, voire même de piétons, dévorant l'espace à qui mieux mieux, et suivant allègrement, au milieu d'un tourbillon de poussière, la route de Paris à Suresnes. Toute cette armée de gais pèlerins s'était mise en marche dès l'aurore, dans le but de parvenir assez tôt dans les vignes pour voir emplir sous leurs yeux la première tonne de raisins nouveaux.

Mais, avant de les y accompagner, il nous est nécessaire de nous reporter un peu en arrière, et de pénétrer dans le foyer de la Comédie-Française,

la veille même de ce grand jour, à l'heure où les comédiens venaient d'achever leur répétition.

— Messieurs, — disait le Talma de ce temps-là, l'illustre Beaubourg, — quelqu'un de vous pourrait-il m'apprendre où est passé ce fou de Péchantré ?

— Péchantré ! exclamèrent les hommes.

— Péchantré ! minaudèrent les femmes.

— Pé—chan—tré ! répéta le tragédien, en séparant avec intention les trois syllabes.

Le silence général lui prouva que personne n'était en mesure de lui fournir l'information demandée.

— A quel propos ta question ? hasarda La Thoirillière d'un ton goguenard.

— Vous allez le savoir, reprit l'autre avec une gravité de mauvais augure.

Tout le monde devint sérieux. On fit cercle autour de Beaubourg, et voici quelle révélation inattendue s'échappa de ses lèvres.

— Sachez-le donc, mes chers camarades, il n'est bruit en ce moment, dans la rue des Grecs, que de la disparition mystérieuse de l'auteur de *Géa*.

« Depuis plus de huit jours, Péchantré n'a été vu ni chez sa femme, ni chez ses amis, ni à la comédie, ni au cours, ni au cabaret, ni en aucun des autres endroits où un honnête homme peut être

rencontré.

« Toutes les démarches tentées par la famille pour découvrir ses traces sont restées infructueuses.

« Vainement monseigneur le lieutenant de police a mis en quête ses plus fins limiers pour tâcher de saisir sa piste.

« Vainement, par ses ordres, la maréchaussée a battu tous les coins et tous les recoins de Paris.

« En dépit de tant d'efforts, Péchantré demeure introuvable, et l'opinion commence à s'accréditer que le pauvre homme aura été détrossé quelque soir sur un pont et jeté par-dessus bord par les détrossateurs.

Ici l'orateur fut obligé de faire une pause pour laisser aux auditeurs le loisir de pousser des *ah !* et des *oh !* motivés par la pitié.

Après quoi, il reprit avec un accent mélancolique :

— Or, vous le savez, mes chers camarades, Péchantré était sur le point de nous livrer son manuscrit de *la Mort de Néron*. Nous fondions sur les représentations de cette tragédie nouvelle les plus brillantes espérances, car Péchantré est l'un des rares auteurs qui nous procurent toujours de bonnes recettes. Eh bien ! par une déplorable fatalité, le malheureux, en s'éloignant pour la dernière fois de sa maison, a emporté son manuscrit !

(A suivre.)

Justin BELLANGER.

LUNDI 22 OCTOBRE

COMMENCERA

La Mise en Vente des NOUVEAUTÉS DES MAGASINS DU PRINTEMPS 28, Rue de la Tonnelle, 28, SAUMUR

Peu de Maisons en Province sont aussi connues dans leur région que le PRINTEMPS.

— Il n'est pas de personne, dans notre contrée, qui n'ait, ne fût-ce qu'une fois, cédé à la tentation bien légitime de visiter cette Maison de Nouveautés de la rue de la Tonnelle.

— Et cela se conçoit.

— Mais plus son Succès grandit, plus le PRINTEMPS se croit obligé de faire d'efforts pour le justifier. — Aussi pour répondre à tous les besoins, à tous les goûts comme à tous les moyens, depuis les premiers et les plus simples objets de Toilette jusqu'aux articles les plus luxueux, qu'il s'agisse de VÊTEMENTS, de ROBES pour Dames et Enfants, de Jupes, Jupons, Peignoirs, Tissus élégants en lainages et soieries, Velours, Satins, etc., etc., ou de simples accessoires comme les Rubans, la Passementerie, la Lingerie, les Corsets, les Parapluies, avons-nous groupé une quantité prodigieuse d'articles réunissant ces trois qualités essentielles

BEAUTÉ -- SOLIDITÉ -- BAS PRIX

Etude de M^r BARRION, notaire à Bressuire.

A VENDRE UNE FERME

De 50 hectares,
Située dans le canton de Cerizay,
D'un revenu net de 3,700 fr.
S'adresser audit notaire. (642)

Etudes de M^r BLANCHET, notaire à Baugé,
Et de M^r HATIN, notaire à Paris.

A VENDRE La Terre du Theil

SISE
Communes d'Auvers, Guédeniau,
Bocé et autres,
Comprenant : Château, bois, futaies, sapinières, formant les réserves.
5 fermes, 6 closeries et landes affermées.
Contenance totale : 481 hectares.
Chasse magnifique. (631)

A LOUER PRÉSENTEMENT JOLIE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, 15,
Comprenant neuf pièces avec jardin.
S'adresser à M. JOUSSEAUME, épicier, rue de Bordeaux.

CHEVAUX D'ATTelage

M. AUGUSTE BOURREAU, marchand de chevaux à Angers, arrive de Hollande et de Normandie avec 40 beaux chevaux d'attelage.
S'adresser à M. A. BOURREAU, grande rue Volney, à Angers. (624)

ON DEMANDE

A EMPRUNTER sur biens ruraux, par 1^{re} hypothèque :
1^o 13,000 fr.; 2^o 15,000 fr.; 3^o 20,000 fr.; 4^o 40,000 fr.; 5^o 100,000 francs.
S'adresser à M. RENOÛ, ancien notaire, rue de Bordeaux, 27.

A VENDRE UNE EXCELLENTE CALÈCHE

A un ou deux chevaux, couleur verte.
S'adresser à M. POTTIER, aux Rigaudières, Allonnes (Maine-et-Loire).

A VENDRE

Une VOITURE à quatre roues toute neuve et une CHARRETTE anglaise.
S'adresser à M. CAVELLIER, rue Beaurepaire, 17. (610)

A LOUER MAISON MEUBLÉE

Rue de la Montée-du-Fort, 17.
S'y adresser. (630)

VIN A VENDRE

40 barriques, raisins rouges, fait à blanc, au château de Monsabert, commune de Coutures.

POMMADE BERTINOT

pour la guérison radicale et infailible des cors aux pieds, durillons et œils de perdrix. — 1 fr. le flacon.

Chez MM. CLOSIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, et NORMANDINE, pharmacien, rue Saint-Jean. (718)

AVIS

Lesieur Benjamin Coutard, concierge à la banque Lambert, prévient le public qu'à partir du 1^{er} novembre 1883, il sera à la disposition de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, soit pour service de table, cirage de parquets et mise de vin en bouteille.

UNE JEUNE DAME

Demande un emploi de caissière et comptable dans une maison de commerce.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une cuisinière pour la campagne. Bonnes références sont exigées.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un apprenti de magasin, dans une Maison de Nouveautés.
S'adresser au bureau du journal.

UN MÉNAGE demande à se placer, le mari comme cocher ou jardinier-potager, la femme comme cuisinière. — Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

UNE JEUNE PERSONNE demande un emploi dans un magasin.
Bonnes références.
S'adresser au bureau du journal.

UN HOMME de 40 ans demande une place de cocher ou de valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

MALADIES DE POITRINE ET DE LA GORGE

De tous les remèdes employés jusqu'à ce jour pour guérir les maladies graves des poumons et de la gorge, aucun n'a donné des résultats aussi certains et aussi constants que la FARINE MEXICAINE, del Dr Benito del Rio, de Mexico. Lorsque la guérison est encore humainement possible et que rien n'a réussi, on doit toujours avoir recours à la FARINE MEXICAINE. Cet aliment précieux FAIT DISPARAITRE promptement la diathèse tuberculeuse et les granulations de la gorge, en redonnant au sang sa composition normale de santé. La FARINE MEXICAINE, DANS UN TEMPS RELATIVEMENT COURT, fait cicatriser les plaies des poumons et les granulations de la gorge; c'est un fait qui ne peut plus être contesté aujourd'hui par personne, car plus de 100,000 MALADES GUÉRIS, ALORS QUE LE PLUS SOUVENT ON LES CROYAIT PERDUS PRÉVENT CERTIFIÉ que la Farine Mexicaine est le seul remède traitement efficace pour guérir la PNEU-

MONIE TUBERCULEUSE, la LARYNGITE et la BRONCHITE chronique, le CATARRHE PULMONAIRE, les rhumes, l'épuisement prématuré et toutes les maladies de langueur. La FARINE MEXICAINE est un aliment tonique et digestif par excellence, qui peut être employé avec avantage à la nourriture des jeunes enfants, des valétudinaux et des vieillards, auxquels ELLE REDONNE SANTÉ ET VIGUEUR.

Se vend par boîtes de 1 kilog., 500 et 250 grammes, au prix de 7, 4 et 2 fr. 25, avec une brochure explicative sur sa composition, son mode d'emploi et d'action. Vente en gros : Chez le Dépositaire général, à Tarare, M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (443)

M^r GOUTARD, notaire à Neuillé, demande de suite un Clerc sachant faire les actes courants.

MACHINES A COUDRE De tous systèmes.

BOULITTE ARMURIER

SAUMUR, Rue Saint-Jean, 45, SAUMUR.

L'EXCELSIOR

Nouvelle Machine à bobine circulaire au lieu de navette.

Cette machine est, par suite de ses mouvements doux, silencieux et rapides, qui sont dus à sa construction rotative, d'une simplicité et d'une durabilité extraordinaires.

C'est la meilleure de toutes les machines construites, jusqu'à ce jour, pour l'industrie et la famille.

La maison se charge de toutes les réparations.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.